



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 2 juillet 2014

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 30 JUIN 2014

Président: M. Vincent Grandjean

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 30 juin 2014:

1. 43 membres étaient présents, 11 excusés, 1 absent (M. Dany Badan);
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour modifié de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité les deux procès-verbaux des séances du 5 et 12 juin 2014
4. Le Conseil Communal a accepté à la majorité de renvoyer à la Municipalité le postulat de M. Patrick Hübscher concernant la fermeture de la rue du Village.
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 08/2014, Comptes 2013
6. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal 09/2014, Rapport de Gestion 2013
7. Le Conseil Communal a procédé à l'élection des membres du Bureau du Conseil Communal pour l'exercice 2014-2015

Président :	M. Nicolas RAY
1 ^{er} Vice-Président :	M. Matthieu DELALOYE
2 ^{ème} Vice-Président :	M. John MOORHEAD
Scrutateurs	M. Charles-Julien PELLEGRIN Mme Méliné VINCENT
Scrutateurs suppléants	M. Fabien ROY Mme Gabrielle THIEL

8. Le Conseil Communal a refusé à la majorité de renvoyer à la Municipalité le postulat de M. Grandchamp des Raux concernant la gestion de la forêt.
9. Le Conseil Communal a refusé à la majorité de renvoyer à la Municipalité le postulat de Mme Louise Schweizer Bucher concernant la construction d'une nouvelle école.

La séance est levée à 23h40

Ainsi délibéré à Arzier - Le Muids, le 30 juin 2014.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), art. 107, ces objets ne sont pas soumis au référendum.

Le Président
Vincent GRANDJEAN



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA